

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DIFFUSION IMMÉDIATE

CRTC - Les communautés québécoises et canadiennes sont les grandes perdantes

Victoriaville, le 21 juin 2016 – La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (la Fédération) est inquiète de l'avenir des télévisions communautaires autonomes. En effet, le nouveau cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire (2016-224), émis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), avantage les stations de télévision privées et indépendantes au détriment des télévisions communautaires autonomes qui assurent un travail au sein des communautés depuis presque 50 ans. La nouvelle réglementation réduit le financement dédié à l'expression locale et marginalise l'apport des télévisions communautaires autonomes (TCA) en information locale. Pourtant, selon la *Loi sur la radiodiffusion* article 3 (1)b « le système canadien de radiodiffusion, composé d'éléments publics, privés et communautaires, utilise des fréquences qui sont du domaine public et offre [...] un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle. » Le CRTC contredit lui-même l'un des aspects fondamentaux de l'univers télévisuel canadien.

« Pour nous, à la Fédération, cette nouvelle décision met une pression supplémentaire sur les 40 télévisions communautaires autonomes membres, qui doivent déjà composer avec un financement appauvri. C'est inacceptable qu'un organisme de réglementation tel que le CRTC provoque la mort éventuelle des télévisions communautaires au sein de l'industrie de la radiodiffusion.», mentionne monsieur Sylvain Casavant, président de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec.

La Fédération s'interroge sur les intentions réelles du CRTC de marginaliser les télévisions communautaires autonomes en voulant les confiner au web. Dans la décision 2016-224, le CRTC énonce clairement « que l'émergence de nouvelles tendances technologiques et sociales, offrent aux Canadiens de nouvelles occasions d'atteindre les objectifs qui sont traditionnellement atteints par l'élément communautaire du système de radiodiffusion ». Conscientes de l'importance de s'adapter aux nouvelles technologies, les télévisions communautaires autonomes du Québec sont également présentes sur les multiples plateformes web. Mais les marginaliser uniquement sur le web, revient à priver les populations locales d'un contenu informatif accessible qui les concerne. Puisque, dans les régions éloignées, l'accès à internet est parfois plus difficile : « Les télévisions communautaires autonomes assurent le reflet de leur communauté, elles ne sont pas dépendantes des revenus publicitaires des grandes entreprises et produisent chaque semaine des nouvelles locales. Nous sommes déçus de voir que les TCA ont été écartées de la solution et nous sommes désolés de constater que l'institution ait choisi de privilégier les gros conglomérats médiatiques. », ajoute monsieur Casavant.

Faut-il alors s'étonner que le CRTC mette en péril l'existence des télévisions communautaires dans les grands centres métropolitains de 1 million d'habitants? Comme le stipule la nouvelle réglementation, il appartiendra aux entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) de décider si elles maintiennent ou non le financement de son canal communautaire. Les grands centres, tout comme les régions éloignées ont besoin de parler d'eux et de faire parler d'eux en participant au système de radiodiffusion télévisuel. Il est faux de croire que les nouvelles locales favoriseront le sentiment d'appartenance à une collectivité si celle-ci ne peut être impliquée dans l'espace public. Nous nous expliquons mal pourquoi le CRTC choisit de sauver l'un et de laisser mourir l'autre : « Nous sommes consternés de voir que l'enveloppe monétaire soit répartie inéquitablement dans le système de radiodiffusion. Dans un même mouvement, le CRTC a refusé d'élargir le cadre réglementaire pour permettre aux télévisions communautaires de diffuser des publicités locales et de leur permettre d'augmenter leurs revenus autonomes. Les télévisions communautaires n'ont alors aucune garantie d'avenir. », explique le président de la Fédération.

Les télévisions communautaires autonomes sont des entités issues de leurs communautés qui prennent part activement au développement de celles-ci à travers le Québec. Elles produisent des émissions au reflet de leur communauté par et pour les citoyens et citoyennes qui les habitent.

- 30 -

Source :

Sylvie-Anne Rheault
Conseillère à la concertation et au soutien
819.604.7900
srheault@fedetvc.qc.ca

Information :

Sylvain Casavant
Président de la Fédération des télévisions
communautaires autonomes du Québec
450.678.1070 poste 7097
sylvain.casavant@tvrs.ca